

Séance du 6 juillet 2009

A une séance ordinaire du Conseil de cette municipalité tenue à la salle du Conseil, lundi, le 6 juillet 2009 à 20h00.

Sont présents:

M. Éric Duhamel,
M. Guy Desjarlais,
et M. Réal Dionne

sous la présidence de Mme Isabelle Villeneuve, mairesse. Le quorum est atteint.

2009-07-85 Ouverture de l'assemblée

L'assemblée est ouverte à 20h00 sur proposition de M. Éric Duhamel, appuyée par M. Réal Dionne.

2009-07-86 Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté tel que présenté sur motion de M. Guy Desjarlais, appuyée par M. Éric Duhamel.

2009-07-87 Approbation des procès-verbaux

Le secrétaire-trésorier donne lecture du procès-verbal de la séance du 8 juin dernier. Il est ensuite proposé par M. Réal Dionne, appuyé par M. Guy Desjarlais, et résolu que ledit procès-verbal soit approuvé tel que rédigé.

Communications du Conseil

Période de questions

Subvention du député

Le secrétaire donne lecture de la lettre de recommandation du député relativement à une subvention du ministère des Transport ainsi que de la réponse de ce dernier.

2009-07-88 Modification au règlement de zonage (2^{ième} lecture)

Lecture est donnée du projet de modification au règlement de zonage concernant les zones RA, RC et RB. Il est ensuite proposé par M. Éric Duhamel, appuyé par M. Guy Desjarlais, et résolu que ce deuxième projet soit adopté par le Conseil.

2009-07-89

Demande de l'Association des Trappeurs

Il est proposé par M. Éric Duhamel, appuyé par M. Guy Desjarlais, et résolu qu'un montant de 50 \$ soit octroyé à l'Association des Trappeurs professionnels du Québec inc.

2009-07-90

Demande de dérogation mineure (Michel Gravel)

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure déposée par M. Michel Gravel pour la construction d'un bâtiment secondaire dont la marge avant serait dérogatoire;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité Consultatif d'Urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Réal Dionne, appuyé par M. Guy Desjarlais, et résolu que le Conseil accorde la dérogation demandée.

2009-07-91

Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes

CONSIDÉRANT que le rapport de l'Examen stratégique de la Société canadienne des postes recommande de remplacer le moratoire sur la fermeture des bureaux de poste situés en milieu rural ou dans de petites villes par de nouvelles règles et procédures qui permettraient, entre autres, de remplacer des bureaux de poste publics par des comptoirs postaux exploités par le secteur privé;

CONSIDÉRANT que le rapport recommande également de réévaluer la pertinence de la livraison aux boîtes aux lettres rurales;

CONSIDÉRANT que ces recommandations, si elles étaient mises en œuvre par le gouvernement fédéral, menaceraient le service postal public de notre collectivité et les emplois qui y sont rattachés et modifieraient fondamentalement la nature du réseau de points de vente au détail et de livraison de Postes Canada;

CONSIDÉRANT que le rapport propose que Postes Canada utilise son processus de consultation auprès des collectivités quand elle entend fermer ou rationaliser un bureau de poste ou un comptoir postal et qu'elle se serve d'un processus semblable quand elle entend remplacer la livraison à des boîtes aux lettres rurales par un service de livraison à des boîtes postales communautaires, à des boîtes vertes ou à un bureau de poste, bien que ce processus de consultation soit hautement inadéquat;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Réal Dionne, appuyé par M. Éric Duhamel, et résolu que la municipalité de Saint-Didace écrive à M. Rob Merrifield, ministre responsable de Postes Canada et demande que le gouvernement maintienne dans notre collectivité le service postal public et les emplois qui y sont rattachés en rejetant les recommandations de l'Examen stratégique qui auraient pour effet :

1. de mettre fin au moratoire sur la fermeture des bureaux de poste situés en milieu rural et dans les petites villes et d'accorder à Postes Canada la souplesse nécessaire pour fermer des bureaux de poste visés par le moratoire actuel ou pour convertir des bureaux de poste publics en des points de vente privés;

2. de réduire la livraison à des boîtes aux lettres rurales sans d’abord examiner les différentes options ou sans consulter les résidants ou les représentants des travailleurs et travailleuses des postes.

QU’IL SOIT AUSSI RÉSOLU que nous demandions que le ministre Merrifield consulte la population, les syndicats des postes et d’autres principaux intervenants en vue d’élaborer un processus uniforme et démocratique qui servirait à apporter des modifications fondamentales au réseau de points de vente et de livraison de Postes Canada.

Rapports

La mairesse fait rapport de ses activités du dernier mois et le secrétaire-trésorier dépose au conseil les rapports suivants :

- suivi du budget
- permis émis le mois dernier
- rapport sur les travaux de voirie.

2009-07-92

Date de la séance du conseil d’octobre

CONSIDÉRANT que les séances du Conseil doivent être tenues au moins une fois par mois;

CONSIDÉRANT que le Conseil ne peut siéger après la fermeture de la période de mise en candidature lors d’une élection générale;

CONSIDÉRANT que, cette année, la période de mise en candidature se termine le 2 octobre à 16h30;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Guy Desjarlais, appuyé par M. Éric Duhamel, et résolu que la séance d’octobre, prévue pour le 13, soit plutôt tenue le 1^{er} octobre à 20h00.

2009-07-93

Règlement 246-2009-03 (financement des centres d’appels d’urgence 9-1-1)

CONSIDÉRANT les articles 244.68 et 244.69 de la Loi sur la fiscalité municipale obligeant les municipalités à adopter un règlement aux fins du financement des centres d’urgence 9-1-1;

CONSIDÉRANT la levée de l’obligation de faire précéder le règlement par un avis de motion;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Éric Duhamel, appuyé par M. Guy Desjarlais, et résolu que le règlement no 246-09-03, intitulé « *Règlement décrétant l’imposition d’une taxe aux fins du financement des centres d’urgence 9-1-1* » soit adopté par ce Conseil.

2009-07-94

Comptes

Il est proposé par M. Guy Desjarlais, appuyé par M. Éric Duhamel, et résolu que la liste des factures courantes, au montant de 139 554.27 \$, soit approuvée et que la mairesse et le secrétaire-trésorier soient autorisés à effectuer le paiement.

2009-07-95

Demande au Ministère des Transports

Il est proposé par M. Réal Dionne, appuyé par M. Guy Desjarlais, et résolu de demander au Ministère des Transports de réparer les trous sur la route 348 dans la partie traversant la municipalité de Saint-Didace.

2009-07-96

Prise électrique au parc du barrage

Il est proposé par M. Réal Dionne, appuyé par M. Guy Desjarlais, et résolu de demander une estimation des coûts pour la pose d'une prise de courant dans le kiosque sur le terrain du barrage.

Période de questions

2009-07-97

Levée de l'assemblée

L'assemblée est levée à 20h55 sur motion de M. Éric Duhamel, appuyée par M. Guy Desjarlais.